

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le six du mois de mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de BOUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CARRIÈRE François, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28/02/2020

Présents : BASTIDE Sabine, BEVILACQUA Fredy, BLANC Sébastien, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, HURTHES Lionel, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSET Francis, OLLIVIER Myriame, SOLIER Richard, SOULIE Jean-Marc.

Absent et excusé : Néant

Secrétaire de séance : JANKOWSKI Sandrine

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter une délibération en fin de séance concernant la modification des statuts du syndicat mixte AGEDI. Le conseil valide cette demande.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Après présentation par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jacques MAUREL approuve les comptes administratifs 2019 de la Commune, du Service Assainissement, du Lotissement l'Eminade et du Lotissement Le Clos de Caufour qui se résument ainsi :

Commune

Section fonctionnement

Dépenses	Prévu (BP +DM)	Réalisé	Recettes	Prévu (BP +DM)	Réalisé
Charges à caractère général	82 104,00	78 774,89	Atténuation charges personnel	2 000,00	2 827,35
Charges de personnel	67 419,00	65 590,39	Produits des services (dont bibliothèque)	8 659,00	6 841,03
Attribution de compensation C ^{té} de communes	120 000,00	102 811,27	Impôts et taxes	130 000,00	134 814,96
Autres charges de gestion courante	74 510,00	74 492,29	Dotations et participations	222 020,00	238 259,13
Intérêts emprunts	2 728,00	2 725,92	Revenus des immeubles	45 000,00	44 825,56
Dépenses d'ordre	41 940,00	41 939,04	Produits financiers	0,00	1,88
Charges exceptionnelles	10 000,00	10 000,00	Produits exceptionnels	0,00	1 782,23
Virement à section investissement	275 426,7		Excédent fonctionnement reporté de n-1	266 548,27	
TOTAL	674 227,27	376 333,80	TOTAL	674 227,27	429 352,14

Excédent de fonctionnement : + 53 018,34 €

Section investissement

Dépenses	Prévu	Réalisé	Recettes	Prévu	Réalisé
Travaux voirie	50 000,00	40 894,78	Excédent de fct	12 791,38	
Immobilisation incorporelles	0,00	0,00	Dotation, fonds divers	14 869,00	13 532,16
Immobilisation corporelles	392 656,65	101 000,90	Emprunt	110 000,00	100 000,00
Immobilisation en cours (travaux)	0,00	0,00	Dépôts et caution reçus	1 000,00	829,07
Emprunts et dettes assimilées	19 886,00	19 873,75	Subventions	6 516,00	0,00
Opération d'ordre			Opération d'ordre	41 940,00	41 939,04
			Virement section fct	275 426,27	
TOTAL	462 542,65	161 769,43	TOTAL		156 300,27

Solde de la section d'investissement : - 5 469,16€

Service assainissement

Section d'exploitation

Dépenses	Prévu (BP+DM)	Réalisé	Recettes	Prévu	Réalisé
Charges à caractère général	440,00	126,82	Branchements	0,00	0,00
Charges de personnel	5 000,00	4 438,44	Redevances CNE	15 000,00	16 239,73
Redevances agence de l'eau	2 683,00	2 500,00	Contribution eaux pluviales	15 000,00	14 952,21
Intérêts emprunts	8 209,00	8 208,63	Redevance Adour Garonne	2 700,00	2 899,75
Amortissements	16 751,00	16 750,12	Amortissements	5 983,00	5 982,23
Virement à section investissement	21 691,22		Excédent de fonctionnement	16 091,22	
TOTAL	54 774,22	32 024,01	TOTAL	54 774,22	50 073,92

Résultat de fonctionnement : 18 049,91 €

Section d'investissement

Dépenses	Prévu	Réalisé	Recettes	Prévu	Réalisé
Déficit antérieur	12 910,94		Excédent reporté		
Amortissements subventions	5 983,00	5 982,23	Affectation du résultat	12 910,94	12 910,94
Dette	24 865,00	24 864,64	Amortissements	16 751,00	16 750,12
Autres réseaux	7 594,22		FCTVA		
			Virement section de fonctionnement	21 691,22	
TOTAL	51 353,16	30 846,92	TOTAL	51 353,16	29 661,06

Résultat d'investissement : - 1 185,86 €

Lotissement le Clos de Caufour

Section de fonctionnement

Dépenses	Prévu (BP+DM)	Réalisé	Recettes	Prévu	Réalisé
Travaux	21 790,00	13 724,72	Variation en cours	21 790,00	13 770,79
Intérêt		46,13	Transfert de charges		46,13
Frais accessoires		46,13	Autres produits		0,06
TOTAL	21 790,00	13 816,98	TOTAL	21 790,00	13 816,98

Résultat équilibré en section de fonctionnement

Section d'investissement

Dépenses	Prévu	Réalisé	Recettes	Prévu	Réalisé
Emprunt		1 987,24	Emprunt		120 000,00
Stock de travaux	21 790,00	13 770,79	Avance commune	21 790,00	
TOTAL	21 790,00	15 758,03	TOTAL	21 790,00	120 000,00

Résultat d'investissement : + 104 241,97 €

Lotissement l'Eminade

Aucunes écritures passées en 2019 sur ce budget.

Déficit de clôture : - 152 462,94€

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 DU RECEVEUR

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019, par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS

- Le compte administratif de la commune faisant apparaître un excédent de fonctionnement (excédent de clôture et excédent antérieur) de + 319 566,61 €, un excédent de clôture d'investissement de + 7 322,22 €, et un montant de restes à réaliser de 100 614,00 €, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - reste à reporter, excédent de fonctionnement sur l'exercice 2020 : + 226 274,83 €
- Pour le service assainissement, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2019 ainsi :
 - couverture du besoin de financement de la section d'investissement : - 14 096,80 €
 - excédent de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2020 : + 20 044,33€
- Concernant le compte administratif des budgets lotissements, il n'y a pas de résultats de fonctionnement à affecter.

RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 6 DECEMBRE 2019 APPROUVANT LA CREATION DU SIVOS DU PAYS SEGALI

Le Maire rappelle que par délibération n°50 en date du 6 décembre 2019, le Conseil Municipal de la Commune de Boussac approuvait la création d'un syndicat intercommunal à vocation scolaire « *SIVOS du Pays Ségali* » et l'adhésion de la Commune à ce syndicat. Cette nouvelle structure intercommunale avait pour objet de gérer les services scolaires, périscolaires et actions concourant à la politique éducative compte tenu de la restitution de la compétence scolaire de *Pays Ségali* Communauté à la Commune de Boussac au 1^{er} juillet 2020.

Toutefois, par courrier du 10 janvier 2020, les services du contrôle de légalité de la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue ont émis un recours gracieux à l'encontre de la délibération, en arguant que la Commune de Boussac ne peut pas délibérer sur le transfert de la compétence scolaire au SIVOS au 1^{er} juillet 2020 compte tenu que la compétence concernée relève encore de la Communauté de Communes. Le principe d'exclusivité implique qu'une fois qu'une compétence a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), il est le seul à pouvoir l'exercer. Il résulte de ce principe que les communes dessaisies de la compétence ne peuvent plus la transférer à un autre EPCI.

Conformément à la demande des services préfectoraux, il convient donc de procéder au retrait de la délibération de création du syndicat intercommunal à vocation scolaire du Pays Ségali et d'approbation des statuts.

Considérant la demande des services de la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue ayant déposé un recours gracieux à l'encontre de la délibération de création du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) du Pays Ségali et d'approbation des statuts, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de retirer la délibération n°50 en date du 6 décembre 2019 approuvant la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) du Pays Ségali et les statuts.

MISE EN PLACE D'UNE DEFENSE INCENDIE A DRULHE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion en date du 28 janvier 2020 avec le Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala, il a été question de la mise en place d'un poteau incendie à Drulhe, dans le cadre des travaux de renforcement de l'alimentation du réservoir de Boussac effectué par le Syndicat de l'eau. La Société Régionale de Travaux Publics (SRTP) a établi un devis à la demande de la commune d'un montant de 833,33 € HT. Le Conseil Municipal valide le devis présenté par la SRTP.

LOTISSEMENT « LE CLOS DE CAUFOUR » : PARTICIPATION A VERSER AU SIEDA ET A LA SOGEDO

Monsieur le Maire expose que les travaux d'amenée de courant pour le Lotissement communal « Le Clos du Caufour » sont évalués à 14 390,83 Euros H.T. par le SIEDA. Il appartient au Conseil de s'engager, par délibération, à verser cette somme au Trésor Public. Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide de demander au SIEDA d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités, de s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 4 317,25 € correspondant à la fraction du financement du projet.

Monsieur le Maire présente le devis de la SOGEDO concernant les travaux d'amenée d'eau potable pour le Lotissement « Le Clos du Caufour » évalués à 3 913,96 € H.T. Le Conseil Municipal valide ces travaux et le devis.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SEGALI

Enclos container : la communauté de communes a passé une convention avec l'antenne solidarité Lévezou-Ségala pour la réalisation de palissades pour les containers poubelles. Le socle béton de 3,5 m par 3,5 m sera réalisé par une entreprise. La liste des emplacements prévus est la suivante : Baraque de Cussan, l'Issanchou, Le Fraysse, Boussac (lotissement l'Eminade et à la salle des fêtes)

Voirie : les travaux concerneront pour l'année 2020 le village de la Cabane, la route de l'Issanchou (de la RD 130 jusqu'au centre du village) et le fond du village de Membre.

Centre Social : à l'occasion de l'assemblée générale du centre social, celui-ci a rappelé les principaux axes de travail :

- Accueil et information : avec la création d'un MSAP (maison d'accueil itinérante). 9 services sont proposés et le centre social a dû embaucher une personne pour gérer cet accueil. En 2019, ce sont 2 430 personnes qui ont été accueillies par le centre social, et 1 300 appels gérés.

- Vie de famille : le centre social propose des ateliers parents/enfants, des conférences thématiques centrées sur les adolescents. Le centre social intervient également dans les établissements scolaires.
Il propose également pour les séniors des ateliers mémoires et de la gym entre autres choses.
Il accompagne aussi les aidants.
- Animer la vie sociale : le centre social a mis en place « la fabrique des liens » qui va de l'atelier poterie à l'atelier pêche en passant par la couture ou la vannerie. Il développe aussi les actions culturelles avec des représentations théâtrales notamment.
- Participer au développement du territoire : le centre social édite en septembre une brochure à destination des enfants de l'école dans laquelle sont répertoriées toutes les activités proposées sur le territoire. Il a également créé le bottin des associations qui regroupe les manifestations du territoire. L'association qui souhaite avoir plus de visibilité sur le territoire paye une cotisation de 26 € par an.

AGEDI

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatique, télématiques et prestations de service portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est envisagé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat informatique mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat. De cette transformation découleront des conséquences quant au mode de gestion et de gouvernance de la structure. Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., approuve le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert et la modification de l'objet du syndicat. Il autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

QUESTIONS DIVERSES

DECLARAION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SIS A LA CARMELIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption sis à La Carmélie et qu'il a renoncé à son droit de préemption.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SIS A BOUSSAC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption sis à Boussac et qu'il a renoncé à son droit de préemption.

ADRESSAGE

Monsieur le Maire informe que le projet d'adressage est toujours en cours. Il faut revoir un nom de rue à l'Eminade car le lotissement ayant deux accès il faut deux dénominations différentes. Après discussion, la rue du haut du lotissement sera nommée « Impasse Bellevue ».